

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BRESSUIRE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Visite Salle Emeraude - oct et nov 17 - Le conseil d'administration autorise le financement du projet selon les modalités décrites dans le document joint. Cout du projet 186.00 € sur le budget en services AP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CIAV – Regard prof. sur les scénarios --- Projet Regard prof sur les scénarios

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017

Nombre de présents à la séance initiale : 7

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2017

Réuni le : 30/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le Projet Regard prof sur les scénarios

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CIAV – Regard prof. sur les scénarios = Intervenants scénarios-16 et 24/11/2017 : Le conseil d'administration autorise le financement du projet selon les modalités décrites dans le document joint. Cout du projet 560,00 € sur le budget en services AP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BRESSUIRE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

A la découverte du film documentaire sportif - 24/11/2017. Le conseil d'administration autorise le financement du projet selon les modalités décrites dans le document joint. Cout du projet 35,10 € sur le budget en services AP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet Atelier cinéma

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le financement du projet Atelier cinéma

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Atelier cinéma - 27-28 nov 17-Le conseil d'administration autorise le financement du projet selon les modalités décrites dans le document joint. Cout du projet 32.00 € sur le budget en services AP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet Atelier spectacle BURKINA AZZA

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le financement du projet du projet

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Atelier Burkina Azza - 16/11/17. Le conseil d'administration autorise le financement du projet selon les modalités décrites dans le document joint. Cout du projet 350.00 € : 150 € sur le budget en services AP, 150 € MDL du LMG et 50 € MDL du LPV.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet "Formation des délégués"

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le financement du Projet "Formation des délégués"

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Formation des délégués -début 2018.Le conseil d'administration autorise le financement du projet selon les modalités décrites dans le document joint. Cout du projet 800.00 € sur le budget en service AP.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet fête des internes

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- autorise le financement du Projet fête des internes

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Fête des internes -21/12/2017. Le conseil d'administration autorise le financement du projet selon les modalités décrites dans le document joint. Cout du projet 200.00 € sur le budget en services AP pour 150 € et la MDL du LMG/LPS pour 50 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Riazan 2017/2018 : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention de partenariat skype avec un établissement scolaire de Russie.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BRESSUIRE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Ecole spectateur option théâtre -2017/2018 :
Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 20 (2nde) à 30 € (1ère, term)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BRESSUIRE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Lycéens au cinéma - 1/trimestre 2018 :
Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 1€ (1L), 2,5 € (1stm2)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BRESSUIRE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

"Théâtre et cinéma 2017/2018 :
Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 2 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à POITIERS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tribunal de grande Instance Poitiers- 14/11/2017 :
Le conseil d'administration autorise le financement du projet selon les modalités décrites dans le document joint.
Cout du projet 410,00 € sur le budget en services AP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à NIORT , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Archives départementales et musée d'Agesci- 16/11/2017 :
Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 3 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à POITIERS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Film Festival Poitiers -05/12/2017 :
Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 5 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :
PARIS - Les lieux de pouvoirs - mars 2018 :
Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 20 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 16-2
Annule et remplace l'acte n° 16-1 - 2017-2018
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Bruxelles/Amste , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

BRUXELLES et AMSTERDAM --- Immersion Europe-Mondialisation -mars 2018 :
Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 350 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 17-2
Annule et remplace l'acte n° 17-1 - 2017-2018
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ANDALOUSIE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :
ANDALOUSIE du 19-23 Mars 2018 :
Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 300 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 18-1

Annule et remplace l'acte n° 18 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017

Nombre de présents à la séance initiale : 7

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2017

Réuni le : 30/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à AMSTERDAM , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 3

Libellé de la délibération :

AMSTERDAM - 3-8 avril 2018 :

Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 415 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 19-1

Annule et remplace l'acte n° 19 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017

Nombre de présents à la séance initiale : 7

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2017

Réuni le : 30/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LONDRES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

LONDRES du 3-8 avril 2018 :

Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 325 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 20-2

Annule et remplace l'acte n° 20-1 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017

Nombre de présents à la séance initiale : 7

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2017

Réuni le : 30/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à POLOGNE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Pologne - 21-28 avril 2018 :

Le conseil d'administration autorise le projet si la participation des familles est diminuée (regroupement de deux classes (1S1 et TS3).

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet.

Participation par élèves : 350 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 21-1

Annule et remplace l'acte n° 21 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017

Nombre de présents à la séance initiale : 7

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2017

Réuni le : 30/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BOCHUM , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BOCHUM du 23 avril-3 mai 2018 :

Le conseil d'administration autorise le projet selon les modalités décrites dans le document joint. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet. Participation par élèves : 315 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

PASS EN SUP-2018 :
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention avec le rectorat de Poitiers et le Région Nouvelle Aquitaine.
De plus, il autorise la 1ère sortie à Poitiers : Cout du projet 521,10 € sur le budget en services AP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention SCIENCE-PO-2018 : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention avec l'Institut politique de Bordeaux.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention DIAPASON-2018 : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention avec l'organisme DIAPASOM

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet FACS (Festival de la Cité Scolaire)

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le financement du projet du FACS (Festival de la Cité Scolaire)

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le conseil d'administration autorise le financement du projet FACS (Festival de la Cité Scolaire) selon les modalités décrites dans le document joint.
Cout du projet 17 400.00 € sur le budget AP. Participation du lycée 2 000 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention UPE2A : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention UPE2A avec le collège Jules SUPERVIELLE de Bressuire..

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Convention piscine 2018 : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention avec l'agglomération bocage bressuirais.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Association UNIS-CITE : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention avec l'association UNIS-CITE sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2018 : MAIF : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à contracter avec la MAIF pour l'assurance de l'établissement pour l'année 2018.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DONS ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à encaisser les dons et subventions accordés à l'établissement lors des sorties pédagogiques et voyages scolaires qui auront lieu au cours de l'année scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Action d'intenter ou de défendre en justice

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-9, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les actions à intenter ou à défendre en justice

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 :
Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à intenter des actions et à défendre l'établissement en justice.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017

Nombre de présents à la séance initiale : 7

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2017

Réuni le : 30/11/2017

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

"2018-TARIFS ET CHARGES COMMUNES :

Le conseil d'administration adopte les tarifs et taux de charges communes proposés dans les documents joints.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention marché ascenseur Région : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention constitutive du groupement de commandes portant sur le marché d'entretien, dépannage et réparations des ascenseurs, monte-charges et des élévateurs pour personne à mobilité réduite (EPMR).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LGT LYCEE DES METIERS MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Date de réunion de la séance initiale : 16/11/2017
Nombre de présents à la séance initiale : 7
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2017
Réuni le : 30/11/2017
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SRH - Convention fourniture pain : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et à exécuter la convention avec la boulangerie Fabrice GABORIEAU de LA FORET SUR SEVRE.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0